

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **3 juin 2013**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Alain Bahl

La conseillère Karine Fleury est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2013-06-141

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 juin 2013

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 6 mai 2013

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Mai 2013
- 5 Rémunération personnel électoral
- 6 Programme d'aide réseau routier - Subvention discrétionnaire
- 7 Adoption second projet règl.667-13 modifiant règl. de zonage 654-12 - Chenils
- 8 Programme Desjardins jeunes au travail - Embauche Animatrice camp de jour
- 9 Emploi d'été Canada 2013

Sécurité incendie

- 10 Achat Juin 2013
- 11 Achat camion Équipements (Rescue)

Voirie

- 12 Adjudication contrat - Rapiéçage 2013
- 13 Adjudication de contrat - Pavage O'Brien 2013

- 14 Embauche chauffeur temporaire
- 15 Embauche - Inspectrice en voirie
- 16 Tim Coddington - salaire
- 17 Embauche surveillante carrière/sablière
- 18 Réparation terrains - trottoirs
- 19 Soumission débroussailleuse
- 20 Vêtements employés de voirie

Hygiène du milieu

- 21 RIGD - Ristourne 2013
- 22 TEU - Achat pluviomètre

Urbanisme et zonage

- 23 Projet halte routière - demande de modification au schéma d'aménagement MRC

Loisirs et culture

- 24 Renouvellement bail - Église
- 25 Publicité feuillet paroissial 2013-2014
- 26 Autorisation parade - St-Jean Baptiste
- 27 Téléphone bibliothèque
- 28 Demande de dérogation - Fête nationale

Général

Varia :

- 29 **Correspondance**
Correspondances reçues - Mai 2013
- 30 **Période à l'assistance**
- 31 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-142

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2013, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2013-06-143

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MAI 2013

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2013, tels que présentés :

Fournisseur	Description	Montant
Strongco	Spring - Niveleuse	23.51 \$
Location d'outils Simplex	Mèche a béton, rallonge, pompe submersible	69.47 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/05/13 au 15/06/13	129.36 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/05/13 au 15/06/13	83.60 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/05/13 au 15/06/13	366.66 \$
Bell Canada	394-32741 du 16/05/13 au 15/06/13	102.23 \$
Les Équipements J.A.	Blade, douille 30mm - Tracteur à gazon	73.08 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Balais magnétique, blanc de clé, fitting hydraulique	34.45 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Contre plaqué épinette - Bal des Tuques	206.62 \$
Groupe AST (1993) inc	Mutuelle de prévention 2011-2012-2013	309.64 \$
Noble Craig	Remboursement repas incendie - Station Coté	92.73 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières de rue (Dupuis-Romer-Principale)	318.00 \$
Entreprise Poyard Ltee	Capuchon de poteau clôture - Loisirs	4.03 \$
Excavation Yergeau inc	Installation drain et excavation - Piste cyclable	883.86 \$
Blais Jean-Guy	Rem. tx non résident (J-G Blais - Tennis 2013)	67.50 \$
Coté Luc	R2013-04-098 Remboursement dépenses Congrès des chefs	727.93 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Dossier 812-1307-053	1 199.70 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer turbo, gasket de tête - Mack rouge	4 306.06 \$
Megaburo	Lecture de compteur (65118 à 66726)	18.48 \$
MRC Drummond	Mutations - Avril 2013	28.00 \$
MRC Drummond	Formulaires de demande de permis (50)	83.95 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de juin 2013	169.45 \$
Poirier Denis	Déneigement trottoirs - Hiver 2013	200.00 \$
Québec Ranch S.E.N.C.	R2012-12-313 Entretien piste de ski de fonds	2 299.50 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Core turbo - Mack rouge	(229.95) \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Relay, switch, socket, relay - Mack rouge	863.67 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Crédit hose - Mack blanc / Old core, filtre Mack rouge	98.25 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Amortisseur - Mack rouge	80.43 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	668.05 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Annonce inspecteur en voirie - mercredi	216.02 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Annonce inspecteur en voirie - Dimanche	223.20 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publication assemblée de consultation 667-13	179.85 \$
Usinage M.C. inc	Usiner et rebâtir tube en fonte - Mack rouge	1 889.04 \$
Samson Bélaïr / Deloitte & Touche	Facture intérimaire - Préparation états financiers	4 484.03 \$
Lépine Stéphanie	Remb tx non résident (Jordan - Hockey)	45.00 \$
Précourt Olivier	Déplacement pour TEU et EP	192.79 \$
Le Groupe J.S.V. Inc.	Lames 3/4, boulon de charrue - Niveleuse	796.55 \$
Ville de Drummondville	Frais de cour - Constat 13-665 (TCB)	118.64 \$
Coddington Tim	Remboursement achat huile pour véhicules	330.90 \$
Coddington Tim	Remboursement achat huile hydraulique - Mack rouge	220.61 \$
Lemire Suzie	Remboursement recommandé et tract postal	120.92 \$
Lemire Suzie	Déplacement formation DGE	41.45 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Mai 2013	86.27 \$

Signo Tech	R2013-04-103 Panneau de signalisation de rues	763.56 \$
Service de cartes Desjardins	Frais de crédit sur achats	2.34 \$
Service de cartes Desjardins	Frais de crédit remboursé par cheque 20179908	(2.34) \$
Mailloux Gilles	Déplacement - Mai 2013	72.66 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	23 059.75 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilité	475-5374 / 7111 / 7150 du 01/05/13 au 31/05/13	64.07 \$
Paul Morin	R2013-05-132 Nivelage des routes de la municipalité	1 000.00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2013-02-048 et 2013-05-137 Subvention loisirs	1 500.00 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	R2013-05-136 Versement surplus Fête 150e	2 018.96 \$
Drummond Info Plus	R2013-05-122 Héberg. back-up du 01/04/13 au 31/03/13	344.93 \$
École L'Avenir	R2012-12-303 Soutien financier	833.34 \$
Hydro Québec	Bureau du 21/03/13 au 13/05/13	653.46 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/04/13 au 30/04/13	446.19 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriette du 21/03/13 au 13/05/13	75.14 \$
Hydro Québec	Gloriette du 21/03/13 au 13/05/13	44.46 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 22/03/13 au 14/05/13	552.04 \$
Hydro Québec	Loisirs du 21/03/13 au 13/05/13	356.29 \$
Hydro Québec	Étang du 21/03/13 au 13/05/13	124.84 \$
Mme Claudia Dupuis ou M. Denis Brassard	R2013-05-120 Aide à la famille	500.00 \$
MRC Drummond	R2013-01-007 Quote part - Mai 2013	3 922.16 \$
Ferme Clyves S.E.N.C.	R2013-03-079 Piquets pour piste cyclable	1 150.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2013-01-007 Quote part - Mai 2013	6 882.83 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat timbres et tracts postal	208.27 \$
Réseaux Plein Air Drummond	R2013-05-138 Travaux piste cyclable et facture Québec Ranch	45 139.61 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	65 816.59 \$

<u>SALAIRES MIA 2013</u>	
Salaires nets mai 2013	15 417.13 \$
Remises provinciales mai 2013	4 097.77 \$
Remises fédérales mai 2013	1 689.29 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES MAI 2013	21 204.19 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER MAI 2013	23 059.75 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MAI 2013	65 816.59 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER MAI 2013</u>	110 080.53 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-144

5. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE le président d'élection doit soumettre au conseil la tarification du personnel électoral pour approbation;

ATTENDU QUE selon l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* le greffier ou secrétaire-trésorier est d'office le président d'élection;

ATTENDU QU'en vertu de l'avis « Rémunération payable lors d'élection et de référendums municipaux » paru dans la gazette officielle du Québec le 19 janvier 2013, il est prévu des montants pour chacune des tâches du

personnel recruté tels que présentés sur le document déposé aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* stipule que le conseil ne peut établir un tarif ou une rémunération inférieure à celle fixée;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser la rémunération du personnel électoral tel que parue dans l'avis publié dans la Gazette officielle du Québec du 19 janvier 2013, et ce, pour le scrutin du 3 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-145

6. PROGRAMME D'AIDE RÉSEAU ROUTIER – SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE

ATTENDU QUE le bureau du député de Johnson, Monsieur Yves-François Blanchet, a fait parvenir le formulaire à compléter pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplir le formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la programmation de travaux admissible au programme d'aide au réseau routier municipal 2013 soit établie comme suit : construction ou amélioration de chaussées sur le 1^{er} rang, 6^e rang, 8^e rang, Chemin du Moulin et la rue Octavie C.- Lemire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-146

7. ADOPTION SECOND PROJET RÈGL. 667-13 MODIFIANT RÈGL. DE ZONAGE 654-12 - CHENILS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 avril 2013;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté le 6 mai 2013;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter **sans changement** le règlement 667-13 modifiant le règlement de zonage 654-12 – Chenils tel qui suit:

RÈGLEMENT NO 667-13

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 654-12

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement de zonage numéro 654-12 de la Municipalité de L'Avenir est modifié par l'ajout de l'article 5.4.23 CHENIL, qui se lit comme suit :

« 5.4.23 CHENIL

Un chenil doit respecter les exigences suivantes :

- a) il doit comprendre une construction d'une superficie minimale de quarante-cinq mètres carrés (45 m²) et sa hauteur est limitée à un (1) étage;
 - b) il doit être entouré d'un enclos fermé et sécuritaire dont la clôture extérieure en maille de chaînes est d'au moins de deux mètres (2 m) de hauteur;
 - c) tous les accès doivent être verrouillés en l'absence du propriétaire ou d'un gardien permanent;
 - d) les enclos, les abris, les bâtiments et la clôture extérieure doivent être situés :
 - i. à plus de cinq cents mètres (500 m) de toute habitation à l'exception du propriétaire de l'unité d'évaluation;
 - ii. à plus de deux cent cinquante mètres (250 m) d'une voie publique;
 - iii. à un minimum de dix mètres (10 m) des lignes de lot latérales et arrière;
 - iv. à plus de mille mètres (1 000 m) d'une zone résidentielle.
 - v. à plus de mille mètres (1 000 m) d'un autre chenil. »
3. Le *Chapitre 10 – Index terminologique* de ce règlement est modifié par le remplacement, dans la définition du mot « Chenil », des mots « plus de deux chiens » par les mots « plus de trois chiens » ;
4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-147

8. PROGRAMME DESJARDINS JEUNES AU TRAVAIL – EMBAUCHE ANIMATRICE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme Desjardins jeunes au travail pour l'embauche d'une animatrice de camp de jour;

ATTENDU QUE la demande a été acceptée et que la contribution est de 50 % du salaire minimum pour 180 heures;

ATTENDU QUE l'organisme initiateur de projet, Carrefour jeunesse-emploi Drummond, réfère à la municipalité Madame India Charrette pour le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'embaucher Madame India Charrette au poste d'animatrice de camp de jour au taux horaire de 10.15 \$ pour environ 40 heures par semaines pour une période de 8 semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 70 037 km
- Cabine simple
- Transmission manuelle, 6 vitesses
- 19 Compartiments extérieurs
- Abri amovible extérieur
- Alimentation d'une boîte électrique sur P.T.O. (8 000 watts)
- 16 casiers pour habits de combat
- 23 cases pour cylindre d'aire
- 24 cases pour partie faciales (A.P.R.I.A.)
- Réfrigérateur
- Longueur du camion, 24 pieds 8 pouces
- Largeur du camion, 8 pieds 2 pouces
- Hauteur du camion, 10 pieds 5 pouces

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la Municipalité de L'Avenir achète à la Ville de Cowansville un camion rescue au montant de 15 000 \$ plus taxes applicables. Il est aussi résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2013-06-151

12. ADJUDICATION CONTRAT – RAPIÉÇAGE 2013

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire du rapiéçage mécanisé;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités soit Smith Asphalte Inc., Pavage Drummond, Vallières Asphalte Inc. et Pavage 132 dont les résultats sont les suivants :

RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ	Vallière Asphalte Inc.	Smith Asphalte Inc.	Pavage 132	Pavage Drummond Inc.
\$ / tonne métrique	104.75 \$	106.40 \$	109.00 \$	128.00 \$
X 250 tonnes	26 187.50 \$	26 600.00 \$	27 250.00 \$	32 000.00 \$
TPS	1 309.38 \$	1 330.00 \$	1 362.50 \$	1 600.00 \$
TVQ	2 612.20 \$	2 653.35 \$	2 718.19 \$	3 192.00 \$
Total	30 109.08 \$	30 583.35 \$	31 330.69 \$	36 792.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'octroyer le contrat de rapiéçage mécanisé 2013 à Vallières Asphalte inc. à 104.75 \$ la tonne métrique aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charges *rapiéçage mécanisé 2013*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-152

13. ADJUDICATION CONTRAT – PAVAGE O'BRIEN 2013

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres sur invitation dans le but de faire des travaux de pavage sur la route O'Brien;

ATTENDU la résolution que l'acquittement des coûts se fera par le transfert de la taxe d'accise;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les quatre soumissions suivantes :

<i>PAVAGE O'BRIEN</i>	Construction DJL Inc.	Sintra Inc.	Smith Asphalte Inc.	Pavage Drummond Inc	Pavage Maska Inc.
\$ / mètre linéaire	73.72 \$	75.00 \$	77.25 \$	82.70 \$	Pas soumissionné
X 800 mètres	58 976.00 \$	60 000.00 \$	61 800.00 \$	66 160.00 \$	
TPS	2 948.80 \$	3 000.00 \$	3 090.00 \$	3 308.00 \$	
TVQ	5 882.86 \$	5 985.00 \$	6 164.55 \$	6 599.46 \$	
Total	67 807.66 \$	68 985.00 \$	71 054.55 \$	76 067.46 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'octroyer le contrat de Pavage O'Brien 2013 à Construction DJL inc. dont le prix de la soumission est de 67 807.66 \$ aux termes et conditions stipulés dans le cahier de charge *Pavage O'Brien 2013*. Il est aussi résolu d'acquitter les coûts du Pavage O'Brien par le transfert de la taxe d'accise (TECQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-153

14. EMBAUCHE CHAUFFEUR TEMPORAIRE

ATTENDU QUE des travaux de rechargement devaient être effectués sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE c'est travaux nécessite deux chauffeurs de camions et que la municipalité a dû embaucher un deuxième chauffeur temporaire pour une période d'environ deux semaines afin d'exécuter les travaux;

ATTENDU QUE Monsieur Michel Carignan a offert ses services de façon temporaire à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'embaucher Monsieur Michel Carignan de façon temporaire pour environ deux semaines afin d'exécuter les travaux de rechargement au taux horaire de 20.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-154

15. EMBAUCHE – INSPECTRICE EN VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel de candidature afin de combler le poste d'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a reçu en entrevue cinq (5) candidats(es) au poste d'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE, suite à la compilation des résultats, le comité de sélection recommande la candidature de Madame Isabelle Vanier au poste d'inspectrice en voirie;

ATTENDU QUE le poste demande à voir aussi au traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'embaucher Madame Isabelle Vanier au poste d'inspectrice en voirie, embauche en vigueur au 3 juin 2013.

Les conditions d'embauche sont les suivantes :

- Début : 17 juin 2013;
- Semaine de travail de 40 hrs par semaine;
- Période de probation de 6 mois à compter de la date d'embauche;
- Taux horaire à l'embauche 20.50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-155

16. TIM CODDINGTON - SALAIRE

ATTENDU QUE la résolution R 2013-05-131 concernant les conditions d'embauche de Monsieur Tim Coddington;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines recommande que le taux horaire définitif de Monsieur Coddington soit de 20.50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que le taux horaire de Monsieur Coddington soit fixé à 20.50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-156

17. EMBAUCHE SURVEILLANTE CARRIÈRE/SABLIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher une personne à raison de 8 heures par semaine, au taux horaire de 12 \$ afin de faire la surveillance des carrières/sablières;

ATTENDU QUE suite à l'appel de candidature, la candidature de Madame Amélie Gosselin a été retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que Madame Amélie Gosselin soit embauchée à titre de surveillante des carrières/sablières à raison de 8 heures par semaine, au taux horaire de 12 \$ à compter du 3 juin 2013 jusqu'au 26 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-157

18. RÉPARATION TERRAINS - TROTTOIRS

ATTENDU QUE suite aux travaux de trottoirs travaux des terrains ont été endommagés;

ATTENDU QU'il y a lieu de remettre les terrains en bon état;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les travaux de réparations de terrains et d'allouer un montant d'environ 1000 \$ pour ces réparations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-158

19. SOUMISSION DÉBROUSSAILLEUSE

ATTENDU QU'afin de faire l'entretien des terrains de la municipalité l'achat d'une débroussailleuse est nécessaire;

ATTENDU la soumission de Marco mini mécanique inc. au montant de 509.99 plus taxes pour une débroussailleuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'une débroussailleuse au montant de 509.99 \$ plus taxes chez Marco mini mécanique inc..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-159

20. VÊTEMENTS EMPLOYÉS DE VOIRIE

ATTENDU la demande des employés de voirie pour l'achat de vêtements identifiés à la municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 675 \$ est disponible au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de rendre disponible 675 \$ pour l'achat de vêtements identifiés à la municipalité pour les employés de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

21. RIGD – RISTOURNE 2013

La directrice générale, Madame Suzie Lemire, informe le conseil que la Municipalité de L'avenir a reçu une ristourne de 24 778.20 \$ équivalent à 30% de la quote-part municipale à la Régie intermunicipale de gestion des déchets du bas St-François.

URBANISME ET ZONAGE

R 2013-06-160

22. TEU – ACHAT PLUVIOMÈTRE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat d'un pluviomètre au montant d'environ 100 \$ pour les installations des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat d'un pluviomètre au coût d'environ 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2013-06-161

23. PROJET HALTE ROUTIÈRE – DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT MRC

ATTENDU QUE le règlement d'urbanisme antérieur avait statué de deux affectations commerciales, situées de part et d'autre de l'autoroute 55 le long de la route Ployart;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond avait émis le 14 mars 1991 un certificat de conformité portant le numéro 41300-R-91-76 pour le règlement 447-91 modifiant le règlement de zonage 429-89 et créant deux nouvelles

zones commerciales, C8 et C9 de part et d'autre de l'autoroute 55 le long de la route Ployart;

ATTENDU QUE lors du projet de refonte règlementaire, la MRC de Drummond a demandé le retrait de ces deux affectations afin de se conformer au plan des aires d'affectation du schéma d'aménagement et aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a tout de même mentionné qu'elle pourrait remettre la vocation commerciale à ce secteur suite à une demande de la municipalité;

ATTENDU le document concernant le projet de halte autoroutière remis aux conseillers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir demande à la MRC de Drummond de faire les modifications au schéma d'aménagement en créant des aires d'affectations commerciales de part et d'autre de l'autoroute 55 le long de la route Ployart afin de permettre l'implantation d'un service autoroutier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2013-06-162

24. RENOUVELLEMENT BAIL - ÉGLISE

ATTENDU QUE le bail de location avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Pierre de Durham de L'Avenir pour la bibliothèque ainsi que les locaux utilisés par la Municipalité, tel que la salle multifonctionnelle et la sacristie, arrive à échéance le 14 juin 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite consentir à l'option de renouvellement tel que stipulé au présent bail;

ATTENDU QU'après discussion avec les représentants de la Fabrique, la Municipalité souhaite renouveler le bail au même montant annuel, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité de L'Avenir renouvelle le bail de location avec la Fabrique de la paroisse de Saint-Pierre de Durham de L'Avenir jusqu'au 31 décembre 2014 pour un montant annuel de 20 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-163

25. PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL 2013-2014

ATTENDU QUE la demande reçu de la Fabrique de L'Avenir afin de participer au bulletin paroissial;

ATTENDU QUE le coût d'une annonce est de 50 \$ pour l'année 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire une annonce dans le feuillet paroissial 2013-2014 au coût de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-164

26. AUTORISATION PARADE – ST-JEAN BAPTISTE

ATTENDU QUE la municipalité est en accord avec la tenue, sur le site des Loisirs, de la Fête populaire de la St-Jean Baptiste organisée par le comité des loisirs de la municipalité le 24 juin prochain;

ATTENDU QU'un spectacle en plein air sera présenté dans le cadre de ces activités ainsi qu'une parade sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser que pour la Fête de la St-Jean Baptiste, soit permis une parade circulant sur la rue Principale ainsi que la route Boisvert de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2013-06-165

27. TÉLÉPHONE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la bibliothèque d'un téléphone par le biais de Voip.ms;

ATTENDU QUE ce système n'a pas le rendement souhaité;

ATTENDU QUE le branchement du téléphone par Bell Canada s'avère très onéreux;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un forfait pour les cellulaires et que l'ajout d'un cellulaire serait d'un coût de 16.50 \$ par mois plus l'achat du cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le représentant de la bibliothèque à faire l'achat d'un cellulaire pour la bibliothèque. Il est aussi résolu que le cellulaire devra demeurer en tout temps à la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-06-166

28. DEMANDE DÉROGATION – FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE Loisirs Air Soleil a déposé une demande écrite afin d'obtenir une dérogation sur le bruit;

ATTENDU QUE cette dérogation est pour la fête de la St-Jean Baptiste qui se tiendra le 22 juin de 16 h à 1 h du matin;

ATTENDU QUE l'article 28 du règlement 591-04 stipule que cet article **ne s'applique pas** dans le cas de fêtes populaires autorisées par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser la dérogation sur le bruit demandée par Loisirs Air Soleil soit de permettre le bruit en dehors des heures et du rayon permis aux dates et heures suivantes :

- 22 juin 2013 – Fête de la St-Jean Baptiste, jusqu'à 1h00 a.m.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

GÉNÉRAL

VARIA

LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE DEMANDE L'AJOUT DU POINT SUIVANT :

R 2013-06-167

A) CAHIER DE CHARGE - TRACTEUR

ATTENDU QUE le comité de voirie souhaite faire l'achat d'un tracteur usagé afin de remplacer le tracteur volé en février dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un tracteur usagé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

29. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mai 2013 est remis à tous les conseillers.

30. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2013-06-168

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 48 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 8 juillet 2013.